



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
Ouverture du poste de secours et de surveillance des baignades
Plage de Saint Pair kairon – Saison estivale 2022

Le Maire de Saint Pair

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 à L. 2212-5-1 et son article L. 2213-23 ;
VU l'arrêté municipal permanent portant règlementation de la sécurité et de la police de la plage de Saint Pair kairon

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sur la plage de Saint Pair kairon, le poste de secours et de surveillance des baignades sera ouvert quotidiennement du :

Vendredi 24 juin au dimanche 28 août 2022 de 11h 00 à 19h00

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché au niveau du poste de secours.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise

- au préfet du département de la Manche,
- au sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches,
- au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche ;
- au commissariat de police de Granville.

Fait à Saint Pair sur Mer
Le mardi 31 mai 2022

La maire de Saint Pair sur Mer
Annaïg LE JOSSIC

